

## DECISION DU MAIRE 2024/016

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

**OBJET :**

**Attribution d'une mission d'assistance pour la gestion des services eau et assainissement**

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Mai 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur aux seuils définis dans le Code des Marchés Publics,

Considérant que la DSP eau potable arrive à son terme le 31 Décembre 2025

Considérant la volonté de la Ville de Bourbon Lancy de trouver les meilleurs modes de gestion pour les services eau et assainissement

Vu la proposition de HORIZONS PERSPECTIVES – 5 Rue du Four – 71490 DRACY LES COUCHES pour un montant de 18 075 € HT soit 21 690 € TTC,

**Mme la Maire décide :**

**ARTICLE 1** : de confier la mission d'assistance pour la gestion des services eau et assainissement à **HORIZONS PERSPECTIVES – 5 Rue du Four – 71 490 DRACY-LES-COUCHES**.

**ARTICLE 2** : le montant de la prestation **est ainsi porté à 18 075 € HT soit 21 690 € TTC**.

**ARTICLE 3** : Un bon de commande sera établi et notifié par voie électronique à HORIZONS PERSPECTIVES.

**ARTICLE 4** : Ampliation de la présente décision sera adressée :

au représentant de l'Etat,

- à Mme la Directrice Générale des Services pour exécution,

- à Mme la Comptable du SGC du Charolais Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 27 mars 2024

Edith GUEUGNEAU  
Maire

